
Projet d'établissement Ô Comme 3 Pommes



Ô Comme 3 Pommes

Crèche Associative

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - Le projet social	3
I - Historique des modes d'accueil des jeunes enfants sur la Commune 3	
II - Description du lieu d'accueil	4
III - Cadre institutionnel	5
Modalités d'accueil	5
L'admission	6
Les salariés et intervenants extérieurs	6
IV - En conclusion	8
 CHAPITRE 2 - Le projet éducatif	 9
I - Mission 1 : L'éveil et le développement de l'enfant	9
II - Mission 2 : Les soins et le bien-être de l'enfant	14
III - Mission 3 : L'aide à la parentalité	16

CHAPITRE 3 - Le projet pédagogique	18
I - Mission 1 : L'éveil et le développement de l'enfant	18
II - Mission 2 : Les soins et le bien-être de l'enfant	22
III - Mission 3 : L'aide à la parentalité	25

En application des dispositions du décret n°2010 - 613 du 7 juin 2010, il est établi le présent projet d'établissement.

Après avoir situé l'établissement dans son contexte (sociologique, démographiques etc.) et précisé le cadre institutionnel de l'accueil qu'il propose, au sein du projet social **(I-)**, le présent projet expose, au sein de ses projets pédagogique et éducatif, les conditions et modalités selon lesquelles la crèche Ô Comme 3 Pommes veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés, et comment elle contribue à leur éducation, dans le respect de l'autorité parentale **(II- et III-)**.

CHAPITRE 1 – Le Projet Social

I. Historique des modes d'accueil des jeunes enfants sur la Commune

Les besoins d'accueil à Versailles

Depuis plusieurs années, on remarque une évolution des structures familiales, avec des modèles familiaux différents et diversifiés (familles monoparentales, familles recomposées, etc..).

La population est également en hausse, avec une augmentation du nombre de personnes en âge d'avoir des enfants.

L'ensemble de ces indicateurs aboutit à un constat : la hausse des besoins de mode de garde à Versailles.

Par ailleurs, les modifications introduites par le décret du 20 février 2007 (relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans) obligent les professionnelles de la petite enfance à faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

Historique de création de l'association Ô Comme 3 Pommes

Les associations La Maison des Enfants et La Clé des Chants, ont été respectivement créées en 1982 et 1991 dans l'objectif d'assurer la gestion de crèches destinées à l'accueil et l'éducation, le développement et l'éveil linguistique et musical d'enfants âgés de 10 semaines à 3 ans. La Maison des Enfants gère deux crèches : la Crèche Saint Benoit (30 berceaux) et la Flûte enchantée (28 berceaux). La Clé des Chants gère la crèche Sainte Claire (22 berceaux).

En 2015, les deux associations ont été confrontées à d'importants problèmes de locaux :

- la Maison des Enfants était contrainte d'effectuer d'importants travaux tant à la crèche Saint Benoit qu'à la Flûte enchantée, si elle voulait poursuivre son activité en toute sécurité et conformément aux obligations légales, et l'augmentation annuelle des loyers avait un impact conséquent sur la capacité d'investissement de l'Association

- la Clé des Chants était contrainte de trouver de nouveaux locaux à la Crèche Sainte Claire puisque le propriétaire de la maison sise 32 bd du Roi à Versailles, avait émis le souhait de récupérer sa maison.

Elles ont donc fait part à la mairie de Versailles de leur besoin de changer de locaux.

En raison d'une baisse importante des effectifs, l'école maternelle municipale La Farandole a été désaffectée en Juin 2016. Or, ces locaux vides permettent d'accueillir une crèche associative.

C'est dans ces conditions que la Ville de Versailles, soucieuse de maintenir, pour les enfants de moins de trois ans, une offre d'accueil diversifiée et de qualité, et ainsi de permettre aux familles versaillaises, de concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle, a souhaité réhabiliter les locaux de La Farandole afin d'y permettre l'établissement d'une crèche.

Pour ce faire, La Clé Des Chants et La Maison Des Enfants ont donc procédé à deux changements majeurs : fusionner les associations en une entité humaine et juridique unique, l'association Ô Comme 3 Pommes, qui réunira les parents et les salariées des trois crèches, et fusionner les trois crèches, petites structures de type familial auquel parents et équipes sont attachés, en une seule crèche associative de 88 berceaux, nommée également Ô Comme 3 Pommes.

II. Description du lieu d'accueil

La future crèche Ô Comme 3 Pommes se situe dans le quartier de Clagny-Glatigny au Nord-est de la Ville de Versailles au 15 rue Jean-François Chalgrin.

Elle est bordée par la rue Jean de la Bruyère et la rue Jean-François Chalgrin.

Elle comprend 88 berceaux :

- 1 section « bébés » : 20 enfants (de 10 semaines jusqu'à la marche) : un groupe « bébés petits » et un groupe « bébés moyens »
- 2 sections Moyens-Grands : 22 enfants X 2 (de la marche à 2 ans)
- 1 section Grands : 24 enfants (2 ans à 3 ans et demi / entrée à l'école)

Toutes ces sections comprennent des espaces de change.

Les locaux sont pourvus d'une salle de motricité et d'une salle de jeux d'eau.

Ils sont complétés d'un grand jardin destiné aux activités en plein air. La section des bébés bénéficie également d'un patio.

Pour la parfaite information du lecteur, sont joints au présent projet d'établissement, un plan de masse ainsi qu'un plan côté comportant la destination des pièces du local.

III. Cadre institutionnel

L'établissement d'accueil du jeune enfant Ô Comme 3 Pommes est situé au 15 Rue Jean François Chalgrin à Versailles (78000).

Directrice : Madame Natacha MOUNIER
Téléphone 01 39 55 47 53
Médecin : Dr Claire Gallot

Modalités d'accueil

- Ô Comme 3 Pommes assure un accueil de type régulier aux enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école.
Il s'agit d'un accueil qui nécessite l'établissement d'un « Contrat d'Accueil » pour une certaine durée, définissant le nombre de jours et le nombre d'heures réservés par semaine.
- Ô Comme 3 Pommes propose un accueil occasionnel aux enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus le mercredi et/ou durant les vacances scolaires.
Il complète l'accueil régulier par des heures d'accueil supplémentaires en fonction des besoins de garde exceptionnels des familles et des disponibilités des structures.
Cet accueil doit faire l'objet d'un contrat d'accueil.
- Un accueil d'urgence est possible, à la journée, en fonction des places libres.
L'urgence peut être sociale ou médicale ou lorsque le mode de garde habituel de l'enfant est défaillant. Ce type d'accueil ne fera pas l'objet d'un contrat préalable.
- Un accueil adapté est réservé aux enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique, et ce jusqu'à 5 ans révolus, afin de leur permettre une intégration sociale dès le plus jeune âge. Pour les maladies chroniques, cet accueil se fera après validation par le médecin de crèche du protocole d'accueil individualisé (PAI). Ce PAI est rédigé par le médecin traitant de l'enfant et signé par les parents, la direction, le médecin de crèche et le médecin traitant. Le médecin de crèche pourra prendre contact avec le médecin traitant si besoin.
Pour les enfants porteurs de handicap, l'accueil se fait en accord avec le médecin de crèche, le médecin référent et la direction. Tout est mis en œuvre pour que les besoins spécifiques de l'enfant soient respectés, tout en tenant compte des

exigences de la gestion de la structure d'accueil. Les professionnels seront formés par le médecin de crèche sur le handicap de l'enfant en amont de l'arrivée de l'enfant. Le médecin de crèche prendra contact avec le médecin traitant si besoin.

L'admission

Pour l'admission, sont pris en compte les éléments suivants :

- L'âge de l'enfant au moment de l'admission au regard des disponibilités de la crèche
- Les situations familiales médico-sociales justifiant, dans l'intérêt de l'enfant et/ou la famille un accueil en crèche, notamment en cas d'enfant porteur de handicap
- Les bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, ARE, API)
- Les situations familiales particulières (naissances multiples, adoption, situation de handicap dans la fratrie...)
- L'ancienneté de la demande
- L'avis du médecin de l'établissement après la visite d'admission en présence des parents pour les enfants de moins de 4 mois et les enfants porteurs de handicap, d'une affection chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement (PAI) ou une attention particulière.

L'adhésion au projet associatif est une condition essentielle à l'admission de l'enfant.

Les salariés et intervenants extérieurs

Le personnel est pluridisciplinaire. Les directeurs/directrices et le personnel en section encadrent quotidiennement les enfants. Leur rôle est d'être à l'écoute des enfants afin de leur proposer un environnement riche et sécurisant pour qu'ils puissent développer leurs capacités personnelles.

○ Le directeur/La directrice

Il assure la direction, l'organisation et la gestion de l'établissement (administrative, financière...) en lien avec le Conseil d'Administration. Il est garant de la qualité de la prise en charge des enfants. Compte tenu de la taille de l'établissement, il peut être accompagné d'un ou deux adjoints qui peuvent gérer tout ou partie des missions du directeur de crèche.

Il encadre une équipe composée d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'agents techniques polyvalents et de cuisiniers.

○ Le directeur adjoint/La directrice adjointe

D'une part, il exerce des missions propres par délégation du Directeur, et d'autre part, il assure les remplacements du Directeur pendant ses absences.

○ Le directeur opérationnel/La directrice opérationnelle

Il assure le bon fonctionnement de l'équipe pédagogique de l'établissement.

○ Le responsable administratif et financier

Il seconde le conseil d'administration dans les démarches administratives, financières et juridiques.

○ Les éducateurs/éducatrices de jeunes enfants

Ils valorisent au sein de l'équipe la fonction éducative qui favorise l'éveil et le développement global de l'enfant.

- **L'infirmier/ infirmière diplômée d'Etat**
Au sein de l'équipe, il apporte ses compétences médico-sociales à la prise en charge des enfants.

- **Les auxiliaires de puériculture**
Ils prennent en charge l'enfant individuellement ou en groupe. Ils répondent à ses besoins et ses sollicitations, assurent la surveillance, les soins, l'hygiène, la diététique et mènent en collaboration avec les éducateurs de jeunes enfants, des activités d'éveil.

- **Les titulaires d'un CAP petite enfance**
Ils assurent l'accueil et gardent les enfants, aident à la prise des repas, aux soins d'hygiène corporelle. Ils aident à l'acquisition de l'autonomie et contribuent à l'éducation à partir d'observations et de consignes. Ils participent au développement affectif et intellectuel des enfants.

- **Les employés de crèche**
Ils prennent en charge l'enfant individuellement ou en groupe. Ils répondent à ses besoins et ses sollicitations, assurent la surveillance et les soins. Ils mènent, en collaboration avec l'éducatrice de jeunes enfants, des activités d'éveil.
En cas de question, ils peuvent se référer aux auxiliaires de puériculture et/ou à au directeur opérationnel.

- **Les employés de cuisine**
Ils assurent les fonctions de réchauffage des repas des enfants dans le respect des normes d'hygiène réglementaires et participent à la vie de l'établissement. Ils confectionnent les goûters sur place.

- **Les agents techniques polyvalents**
Ils assurent les fonctions d'entretien des locaux et participent à la vie de l'établissement.

- **Le médecin de crèche**
Un médecin intervient à la crèche pour effectuer les visites obligatoires à l'entrée en crèche des enfants de moins de 4 mois, puis consulte les enfants au moins une fois par trimestre. Il peut également participer à certaines réunions du personnel pour l'analyse pluridisciplinaire d'une situation particulière ou d'une observation d'un enfant. Il est chargé de la formation du personnel aux gestes d'urgence.

- **Le psychologue**
Il apporte son concours à la directrice de l'établissement et à l'équipe pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être et au développement des enfants.

- **Un intervenant en musique**

- Un intervenant en anglais
- Un agnet de maintenance

Des stages de formation continue sont proposés au personnel, qui y assiste par roulement afin que tous puissent en bénéficier, sans perturber le bon fonctionnement du service (secourisme, cuisine... selon les demandes)

L'objectif principal est de former une équipe cohérente, ouverte et adaptable d'où l'importance du dialogue, des échanges, de la réflexion, et de partage d'idées au cours de réunions d'équipe. La structure doit être un lieu d'épanouissement professionnel, ce qui implique de favoriser et de soutenir la professionnalisation et de permettre à chacun d'évoluer, notamment par l'intermédiaire de la formation continue.

IV. En conclusion

Notre projet d'établissement se doit de s'adapter et d'intégrer les évolutions sociales et démographiques en :

- répondant au mieux aux besoins des parents notamment en s'adaptant à la flexibilité du marché du travail,
- proposant une réponse rapide et adaptée aux difficultés que peuvent rencontrer les parents, avec la mise en place de contrats adaptés à leurs besoins (réservation par créneaux horaires, contrats mensualisés, places d'urgence, etc..). Cette permanence d'accueil et la possibilité d'accueil en urgence s'inscrivent dans une démarche de soutien à la parentalité,
- apportant une attention particulière à l'accueil de l'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique. Afin de répondre de façon adaptée aux demandes, l'attribution de places prend en considération, outre les critères mis en place, ces demandes particulières.

L'équipe se doit d'être attentive également aux relations parents/professionnels et nous favorisons au maximum les moments d'écoutes, d'échanges avec les parents (accompagnement de la parentalité) et ce lors de moments quotidiens (adaptation, accueil, temps de transmissions...) ou par des moments plus ponctuels (note d'information, site internet, la fête de fin d'années, Assemblées Générales...).

CHAPITRE 2 – Le Projet Educatif

Le multi-accueil Ô Comme 3 Pommes est un mode de garde qui permet aux familles de concilier vie socio-professionnelle et vie familiale tout en garantissant à l'enfant une vie quotidienne harmonieuse, sécurisante et épanouissante.

La vie de l'établissement correspond à une expérience de vie en collectivité au sein de laquelle chaque enfant découvre une vie quotidienne différente. Il est essentiel qu'il y trouve sa place au sein du groupe.

La crèche doit permettre à chaque enfant de développer sa personnalité en tant qu'individu unique, tout en apprenant le respect de l'autre afin de trouver son équilibre.

La Crèche doit être un lieu d'éveil qui permet à l'enfant de grandir, se développer et se construire, dans un collectif où il s'intègre et s'ouvre aux autres. L'enfant s'épanouit, accompagné par des professionnelles qui l'observent, l'encouragent, stimulent sa curiosité, tout en respectant son individualité, en lien étroit et indispensable avec les parents.

Les pratiques éducatives à la crèche respectent un certain nombre de principes :

- Le respect des rythmes propre à chaque enfant.
- La recherche d'une prise en compte de l'individualité de chacun au sein du groupe.
- Aider l'enfant à grandir et à vivre avec les autres.
- L'accompagnement de l'enfant dans la recherche de son autonomie. Dans la mesure du possible, l'enfant est encouragé et accompagné pour lui permettre de faire par lui-même.
- L'apprentissage du langage oral. Les professionnels mettent des mots sur ce que l'enfant vit, l'encouragent à exprimer ce qu'il ressent.
- Des activités sont proposées en évitant l'activisme : un enfant a le droit de ne rien faire ou de jouer dans son coin.
- Les nouveaux apprentissages (par exemple : la propreté, l'alimentation) se font d'abord à la maison. Il est cependant possible que l'enfant formule une demande et évolue au vu des autres enfants. Ceci sera alors discuté avec la famille.

I. **MISSION 1 : L'EVEIL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT**

➤ **OBJECTIF : ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SON EVEIL ET SON DEVELOPPEMENT**

La crèche a pour objectif l'éveil de l'enfant et son développement dans tous ses aspects : sensoriel et moteur, psychologique, cognitif, affectif.

Le jeu et les activités, variés, adaptés, en fonction de l'âge de l'enfant, ses désirs, ses besoins, du moment de la journée, lui permettent de découvrir, d'expérimenter, et d'évoluer à son rythme.

Les activités et les jeux sont proposés à l'enfant, jamais imposés : il est libre de refuser.

L'établissement propose à l'enfant des **activités « dirigées »**, pendant lesquelles l'adulte l'encourage, le stimule- du geste, de la voix, du regard- et sa présence le rassure.

A d'autres moments, l'adulte propose à l'enfant de mener une **activité « libre »**, sans lui mais il n'est jamais loin pour veiller à sa sécurité.

Les activités et les jeux dirigés

Les activités et les jeux dirigés ont pour objectifs d'éveiller et de développer **les sens** de l'enfant, et le plaisir des sens :

- **Le toucher** avec des jeux de doigts, jeux de sable, pâte à modeler, pâte à sel, jeux d'eau, peinture, manipulation de pâtes, de riz... ;
- **La vue**, avec des mobiles, des miroirs, des puzzles, des diapositives, des jeux de loto et des livres ;
- **L'ouïe**, avec des chants, des comptines, des rondes, des lotos sonores, et des activités musicales avec des instruments simples (maracas, triangles etc...) ;
- **Le goût et l'odorat**, lors des repas de midi, et de la préparation et dégustation du goûter. La crèche organise chaque année la « **Semaine du goût** », et organise également des ateliers variés avec des thématiques (par exemple la couleur des aliments, les aliments des différents pays etc...)

Les activités et les jeux dirigés ont également pour objectifs de développer l'acquisition du **schéma corporel**, le repérage dans l'espace et **la motricité** de l'enfant :

Motricité globale, coordination, équilibre.

La crèche dispose d'espaces aménagés sécurisés et sécurisants et de matériels spécialement conçus (tapis, toboggans, tunnels, cubes, boudins souples, piscine à balle, gros ballons etc..) où l'enfant peut faire des expériences corporelles, grimper, passer dessus, dessous, rouler, monter et descendre, se laisser tomber, ou faire des rondes, des danses etc. dans le plaisir du mouvement et de la découverte.

D'autres activités et jeux visent le développement de la **motricité fine**, la préhension fine et précise, la maîtrise du geste, la dextérité, la sureté : les jeux de construction, l'enfilage de perles, le découpage, le collage, la peinture et le dessin etc.

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais il apprend parce qu'il joue »¹

Les activités et les jeux libres

Les activités ou les jeux mis à la disposition de l'enfant dans la crèche sont toujours proposés de façon réfléchie, en fonction de ce que les professionnelles ont observé de l'enfant ou appris par ailleurs.

Les activités et les jeux libres permettent à l'enfant de prendre confiance en lui, d'oser faire, de tenter, d'avoir le plaisir de maîtriser ce qui l'entoure. La crèche laisse une grande autonomie dans le choix des activités qu'elle propose à l'enfant : cela lui permet également d'apprendre à faire des choix, et de développer sa personnalité.

Les activités et les jeux libres lui donnent aussi la possibilité de reproduire seul ce qu'il a fait en groupe. Les jeux d'imitation de l'adulte, comme le soin aux poupées (bain, toilette, change...), ou la préparation des repas, permettent à l'enfant de structurer son imaginaire. Les activités d'expression libre comme le dessin, la peinture, ou la danse, favorisent sa créativité.

Libres ou dirigées, les activités et le jeu, permettent à l'enfant de développer **le langage**, au-delà même des activités qui l'impliquent, comme le chant, les comptines, l'anglais. Libres ou dirigées, les activités « **à côté** » d'un autre enfant (jusqu'à deux ans environ), ou « **ensemble** » (après deux ans) permettent à l'enfant de découvrir l'entraide et la coopération.

Les tout-petits

Pour les bébés non marcheurs, différentes activités d'éveil sont proposées, en fonction de leur âge, de deux mois et demi à la marche.

Afin de **stimuler leurs sens et leur motricité**, des hochets de différentes formes, couleurs, et sons, ainsi que des tableaux d'éveil sont mis à leur disposition pour une manipulation et une découverte libres.

Le personnel anime des moments de **chants, comptines, jeux de doigt** et met régulièrement de la musique, classique ou enfantine. Les professionnels leur racontent des histoires, avec des livres en carton ; des livres en plastique, ou en tissu de différentes matières leur sont proposés pour favoriser la découverte tactile.

Des parcours moteurs, avec escaliers à vagues, mini-tunnels et pente, permettent aux **enfants qui marchent à quatre pattes** ou en rampant, de travailler leurs mouvements et leurs déplacements et d'exercer ainsi leur motricité. Les petits explorateurs partent à l'aventure !

Aux **enfants qui tiennent debout**, des porteurs sont proposés pour leur permettre d'exercer leurs premiers pas avec un appui.

La crèche suit le principe pédagogique de la **motricité libre**, laissant l'enfant se développer à son propre rythme, sans lui imposer des postures qu'il n'est pas en mesure de prendre lui-même.

Bouliers, ballons, perles à empiler et jeux d'encastrement viennent également compléter et enrichir son développement.

L'éveil musical ou « grandir en musique »

La crèche s'attache à offrir à l'enfant, quel que soit son âge, un éveil au monde musical pour affiner ses perceptions sensorielles, lui faire découvrir et développer son pouvoir d'expression musicale. Cette expérience lui est proposée comme une source de plaisir, pour que cet épanouissement musical profite à son épanouissement général, selon la méthode Jaëlle-Montessori.

Les professionnels chantent avec l'enfant ou auprès de lui, l'invitent à des jeux sonores. Ils mettent à sa disposition des instruments de musique, type clochettes ou percussions, dont ils lui montrent l'usage. Il y a aussi un piano à la crèche, et des CD de musique classique ou enfantine.

En outre, **une musicienne de profession** intervient dans chaque section, pour amener l'enfant à prendre conscience de son être musicien, à découvrir le plaisir de jouer et de communiquer par la musique. Il s'agit d'une approche sensorielle, corporelle et globale de la musique : l'éveil de l'oreille grâce à l'éveil du toucher, l'éveil du mouvement et du rythme ressenti dans tout le corps, l'éveil de la voix et la prise de conscience de son corps émetteur et récepteur de sons.

Les séances d'éveil musical partent de jeux de nourrice, chansons, comptines, jeux de doigts, balancements, rondes et danses ainsi que jeux de rythme. De petits instruments de percussion, choisis en fonction de ses compétences, sont présentés à l'enfant à chaque séance, avec une attention particulière à la sensibilité du toucher, la tenue de l'instrument, l'harmonie du mouvement, faisant du corps l'instrument principal.

L'initiation précoce à l'Anglais

La crèche fait aussi une place particulière à l'initiation précoce de l'enfant à une deuxième langue, l'Anglais.

Un intervenant anglophone intervient dans les sections de moyens et de grands, pour des temps adaptés à chaque âge. Il s'exprime uniquement en Anglais, et propose ainsi aux enfants des petites chansons, des comptines, et diverses animations.

➤ **OBJECTIF : AIDER L'ENFANT A ACCEDER A L'AUTONOMIE, LA RESPONSABILISATION, ET LA SOCIALISATION**

La crèche a pour objectif d'amener l'enfant à devenir progressivement autonome : à **faire seul**.

L'adulte l'accompagne et l'**encourage**, par son attitude, un sourire, une approbation.

Il donne **confiance** à l'enfant en lui confiant **des tâches précises**, comme, lors des repas, mettre et enlever son bavoir, se servir, manger seul, manger proprement, se nettoyer seul, mettre son gant au linge sale ; ou bien, s'habiller/ se déshabiller seul, mettre le doudou et/ou la tétine dans son casier et aller les chercher, mettre et aller chercher ses vêtements dans son casier ; ou ranger les jouets après une activité.

L'enfant se **socialise** quand il apprend, au moment des repas, à poser gobelets et assiettes sur la table, à servir les autres, desservir, ou dire « merci ». Les repas sont un moment parmi d'autres où il apprend **les règles** de la vie en groupe et ses interdits (ne pas frapper, ne pas mordre, ne pas monter sur les tables). L'enfant intègre petit à petit les consignes des activités, et le partage des jeux avec d'autres.

Pour faciliter cet apprentissage de l'autonomie et favoriser les relations entre enfants, la crèche dispose de **lieux adaptés**, où l'enfant peut, soit se trouver seul quelques instants, mais sous le regard de l'adulte, soit être invité par l'adulte à une activité en petits groupes de 3, 4 enfants, où l'adulte peut être attentif à chacun, dans des « coins » dédiés à des activités ou des jeux spécifiques.

➤ **OBJECTIF : PRENDRE LE RELAIS DES PARENTS EN LEUR ABSENCE**

La crèche ne remplace pas les parents, elle prend le relais dans la prise en charge de l'enfant en leur absence. La crèche facilite autant que possible le passage du relais, en respectant l'objet transitionnel de l'enfant, en organisant une période d'adaptation, et dans le dialogue avec les parents.

L'**objet transitionnel** -tétine et/ou doudou- que l'enfant garde en bouche ou en main, lui permet de faire le passage entre la maison et la crèche. Les professionnels, attentifs à ses **besoins**, laisseront le doudou à la disposition de l'enfant, (s'il ne l'a pas sur lui, par exemple dans son casier) autant qu'il en aura besoin. La crèche applique les consignes des parents, non pas à la lettre, mais en fonction des besoins de l'enfant.

Une **période d'adaptation** est prévue pour tout enfant nouvel arrivant : c'est une période d'**environ une semaine**, pendant laquelle l'un des parents amène l'enfant à la crèche, reste avec lui, et lui donne les soins habituels - change, repas... - pour qu'il se familiarise progressivement avec les lieux, les bruits, les odeurs, et les professionnels, notamment avec **la personne référente** qui s'occupera de lui préférentiellement au moins les premières semaines. L'adaptation a aussi pour objectif de faciliter **la séparation** parent-enfant, le parent passant le relais de l'enfant à la personne référente, l'enfant l'acceptant d'autant mieux qu'il sent le parent en confiance.

Pendant cette prise de contact progressive, le parent entame un dialogue avec les professionnels : il transmet à la personne référente les **informations** concernant l'enfant, ses rythmes, ses goûts...et lui pose toutes les questions concernant la vie de l'enfant à la crèche.

➤ **OBJECTIF : OFFRIR A L'ENFANT UN LIEU SECURISE ET SECURISANT**

La crèche offre à l'enfant un **lieu sécurisé** : les **locaux sont protégés** par un digicode sur la rue, les portes intérieures sont fermées. Le matériel est adapté : sols mous, angles arrondis, matériaux non toxiques etc.

L'équipe exige des parents **des précautions** pour que, en leur absence, l'enfant soit toujours confié à une personne répertoriée dans la feuille de **mandatement** qu'ils ont remplie et signée. En outre, quand une autre personne que les parents doit venir chercher l'enfant, même si elle figure sur la feuille de mandatement, une pièce d'identité lui sera demandée pour être identifiée par l'ensemble des équipes.

Pour que l'enfant se développe, il lui faut être rassuré dans un **lieu sécurisant**, tant au plan physique, que psychologique. La crèche est sécurisante car elle permet à l'enfant de vivre dans de petits espaces, des « **coins** » rassurants -coin musique, coin lecture, dinette, etc.- qui sont toujours les mêmes tant qu'il reste dans la même section: il y trouve des **repères**. L'enfant, de plus, n'est pas en grand groupe toute la journée : il passe beaucoup de temps en petits **sous-groupes** auprès d'un adulte.

L'attitude des professionnels, leur **bienveillance**, leur empathie, créent un lien sécurisant entre l'enfant et les professionnels, contribuant à sa sécurité psychologique, de même que l'atmosphère sereine et calme qu'ils établissent dans la crèche.

I. **MISSION 2 : LES SOINS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

➤ **OBJECTIF : GARANTIR LES SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT**

La crèche garantit de donner à l'enfant les soins nécessaires à son **bien-être physique et psychologique**.

L'hygiène et le confort de l'enfant consistent dans le lavage des mains, du nez, des yeux, et du visage, le change et l'accompagnement aux toilettes, ainsi que des vêtements propres.

Le change et l'accompagnement aux toilettes constituent un moment privilégié d'échange et d'attention individualisée entre l'adulte et l'enfant. Cela requiert la disponibilité physique et morale de l'adulte.

Le professionnel recherche toujours le **consentement de l'enfant**, quant à la personne qui va le changer et le moment de le faire. L'adulte respecte l'individualité de l'enfant, et sa **pudeur**. Le change se fait dans un lieu adapté, un environnement sécurisant, un climat serein et accueillant.

La manipulation de l'enfant fait l'objet d'une attention particulière et de **précautions** précises.

Un professionnel référent peut être spécifiquement en charge du change d'un enfant, en fonction des circonstances.

L'acquisition de la propreté se fait dans la confiance et le respect de la différence. Pour arriver à contrôler ses sphincters, l'enfant doit d'abord acquérir une motricité aisée. Il deviendra alors propre dès qu'il en aura envie. L'adulte ne met jamais l'enfant en échec. Si celui-ci manifeste qu'il n'est pas prêt, l'équipe n'insiste en aucun cas. Il n'y a jamais de « forcing ».

Les enfants qui commencent à être propres, ou le sont depuis quelques mois, aiment souvent être accompagnés.

Pour un enfant, ce changement de fonctionnement physique constitue une nouveauté et une progression. Là aussi, l'adulte doit être à l'écoute de la demande, du désir de chaque enfant.

C'est en concertation avec les parents que les débuts de la propreté se feront à la crèche. Là encore la liaison entre la famille et les professionnels est indispensable.

➤ **OBJECTIF : GARANTIR LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

Le bien-être de l'enfant implique que l'adulte réponde à ses besoins rapidement, pas forcément en se précipitant pour agir, mais en le rassurant, de la voix, du regard. Il repose aussi sur la **communication positive** de l'adulte envers lui.

Le maternage favorise le bien-être des enfants, quel que soit leur âge. Il permet à l'adulte de rassurer et de réconforter l'enfant : les professionnels veillent à porter l'attention nécessaire à chaque enfant pour répondre à ses besoins.

Les enfants dorment en une ou plusieurs fois. Les professionnels sont à l'écoute des **rythmes** de sommeil de chaque enfant et sont attentifs aux signes de fatigue des bébés. Ce rythme se modifie au fil des mois pour les bébés. Les plus grands dorment après le repas de midi.

Les professionnels **prennent le temps** de coucher chaque enfant, et de rester auprès de lui le temps qu'il s'endorme, si c'est nécessaire.

Il est indispensable que l'enfant se sente en **sécurité** au moment de dormir. Pour cela, l'enfant dort toujours à la même place, et les professionnels veillent à ce qu'il soit dans sa position d'endormissement habituelle, environné d'une musique douce.

Les bébés et les enfants qui ne se retournent pas sont installés en **position dorsale**, sans oreiller, sans couverture, sans tour de lit, avec une gigoteuse.

Une alimentation équilibrée, le plaisir de nouvelles saveurs, la sécurité alimentaire

Des déjeuners équilibrés, chauffés sur place, sont proposés aux enfants, grâce à une liaison froide assurée par un organisme indépendant. Ce dispositif permet la maîtrise de la sécurité et de la traçabilité alimentaire.

L'objectif est d'offrir aux enfants une **alimentation équilibrée et adaptée** en fonction de leur âge, de leur faire découvrir de nouvelles saveurs, et faire en sorte que les temps de repas soient un moment convivial.

Les plats sont préparés dans une cuisine centrale, livrés par camion réfrigéré, et sont réchauffés au sein de la crèche dans un four de remise en température. La restauration collective des crèches suit les recommandations sanitaires françaises.

Le prestataire veille à la qualité des produits et la variété des recettes ; il privilégie **le goût et la fraîcheur** des aliments.

Les recettes sont élaborées par des **diététiciens**, de même que les fiches techniques des préparations des repas.

Les recettes simples sont privilégiées afin que le goût soit bien repéré par l'enfant.

L'après-midi, en fonction de leur âge, c'est un fruit, un produit laitier, du miel, du beurre ou de la confiture sur du pain, tous produits labélisés « biologiques ». Les goûters sont confectionnés sur place.

I. **MISSION 3 : L'AIDE A LA PARENTALITE**

➤ **OBJECTIF : MAINTENIR LA CONTINUITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT ET DU LIEN FAMILIAL**

Au-delà de la période d'adaptation, la crèche a la volonté de **maintenir le lien familial**, en évoquant les parents absents comme toujours proches, et en leur transmettant des « traces » de la vie de l'enfant à la crèche, soit à l'aide d'un cahier personnel de l'enfant, soit en leur faisant part le soir des petits événements marquants de la journée.

La crèche souhaite que le temps de séparation de la journée soit le plus serein possible et que la **séparation quotidienne** soit positive.

L'enfant en comprend le sens, si elle est acceptée par les parents, et si elle est préparée et progressive pour l'enfant.

Celui-ci, sécurisé, pourra investir les lieux et les personnes.

C'est pourquoi la crèche dispose **d'un espace d'accueil dans chaque section**, où les parents conduisent l'enfant le matin, le confient à l'un des professionnels présents, et restent le temps nécessaire pour qu'il accepte la séparation, peut-être en commençant par exemple avec une chanson, un jeu avec le professionnel, ou d'autres enfants.

Pour les professionnels, **le dialogue avec les parents est primordial**, et se fait au quotidien comme lors de l'accueil, ou au cours de rendez-vous spécifiques, centrés sur leur enfant à la crèche.

➤ **OBJECTIF : SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR ROLE EDUCATIF**

La crèche est particulièrement désireuse d'entretenir un dialogue permanent avec les parents et de les soutenir dans leur rôle éducatif. Tout au long de la vie de l'enfant à la crèche, des rendez-vous sont organisés avec les parents dans cette perspective.

A la fin de la semaine d'adaptation, un rendez-vous est systématiquement organisé avec les parents et le psychologue pour faire le point sur l'adaptation de l'enfant, entendre le vécu des parents, leurs questions, se mettre d'accord sur des consignes à respecter par la suite (sommeil, habitudes alimentaires etc.). C'est l'occasion de construire et renforcer la confiance entre les professionnels et les parents.

Quand un changement de comportement ou un problème particulier a été relevé avec l'enfant : un rendez-vous est organisé à la crèche avec les parents et le psychologue et/ou le médecin de crèche pour les aider à traiter /résoudre le problème.

CHAPITRE 3 – Le Projet Pédagogique

MISSION 1 : L'EVEIL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

➤ OBJECTIF : ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SON EVEIL ET SON DEVELOPPEMENT

Eveil du tout petit

Le bébé se prépare tout au long de sa première année à la conquête de l'espace qui l'environne. Les expériences accumulées dès le plus jeune âge, notamment au cours des déplacements au sol, sont très précieuses.

Une des premières libertés motrices du bébé est de pouvoir choisir sa position.

Il est donc important de créer un environnement adapté et sécurisé : le parc qui est un lieu où les bébés peuvent être allongés et la pièce de vie, avec un espace suffisant pour qu'ils puissent se déplacer lorsqu'ils commencent à ramper

- Eveil moteur

Les progrès constants jalonnant l'évolution motrice de l'enfant, étonnent souvent par leur rapidité. Plus qu'une « chronologie stricte », l'important réside dans l'harmonie de ce développement. Cette évolution marque toutes les parties du corps. Chaque progrès en matière de motricité est pour l'enfant un nouveau moyen d'entrer en contact avec ce qui l'entoure, et surtout lui donner un pouvoir supplémentaire sur les choses.

Pas de position assise forcée, le bébé est allongé, les jeux sont à disposition : jeux de coordination, plans inclinés, mobiles...

- Eveil du langage

Il est important de leur parler, de ce que l'on fait pour eux et avec eux, ils sont aussi très sensibles aux expressions et au langage non verbal.

Il est proposé à l'enfant de lire des histoires (en groupe ou individuellement), de chanter, de raconter comptines et jeux de doigts.

- Les cinq sens

Très tôt, l'enfant utilise le toucher comme moyen de relation avec ce qui l'entoure.

L'audition se développe plus ou moins selon l'environnement sonore dans lequel évolue l'enfant.

L'odorat a son importance dans l'approche et la reconnaissance des autres.

La vue permet à l'enfant d'identifier les lieux, les visages et lui-même.

De même que les autres sens, le goût évolue au cours des premières années, lui aussi est un moyen de relation.

Pour permettre au bébé de développer au mieux ses sens, les professionnels installent des mobiles, écoutent de la musique et proposent de manipuler et toucher différentes matières.

Pour le développement du goût et de l'odorat, les professionnels accompagnent l'enfant dans ses découvertes au moment des goûters et des repas

- La musique et l'anglais

Les professionnels chantent avec l'enfant ou auprès de lui, l'invitent à des jeux sonores.

Ils mettent à sa disposition des instruments de musique, type clochettes ou percussions, dont ils lui montrent l'usage.

Il y a aussi un piano à la crèche, et des CD de musique classique ou enfantine.

L'intervenant en musique intervient dans chaque section.

L'intervenant en anglais intervient chez les moyens et grands.

- Interactions avec les plus grands

Les âges mélangés permettent aux plus petits d'observer et de jouer avec les plus grands, et de la même façon, les plus grands peuvent s'occuper des plus petits.

Activités moyens / grands

« *L'enfant nous demande de l'aider à agir tout seul.* » Maria Montessori

Pour l'enfant, le plaisir est le moteur de son activité, et le déplaisir le frein de ses recherches, ce dernier peut-être cause d'autocensure de bon nombre de ses explorations et, par conséquent, de son épanouissement.

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue » Jean Epstein

Les activités ou les jeux sont individuels ou collectifs sont libres (l'adulte met à disposition des outils et des propositions et l'enfant gère son activité) ou accompagnés (l'adulte à une proposition précise avec des consignes).

- Individuelles

Comme les jeux d'imitation (dinette, établis ...), les jeux d'éveil (puzzles, memory ...), les livres et les activités libres proposés par l'adulte (pâte à sel, peinture...) ou accompagnés (cuisine, masques...).

- Collectives

Avec la possibilité d'Interagir avec d'autres enfants dans le jeu, les ateliers se font avec un groupe de 4 ou 5 et sont animés par un seul professionnel. Par cette organisation de l'encadrement, il est plus facile d'éviter les bavardages entre collègues au-dessus de la tête des enfants, le professionnel seul avec un petit groupe pourra se centrer entièrement sur les enfants et l'activité.

Ensemble nous organisons des sorties (sortie en forêt, pique-nique, marché, boulangerie, bibliothèque...), des co-activités avec la maison de quartier, où les enfants peuvent en rencontrer d'autres ; mais aussi des événements festifs (fête de Noël, mardi gras...). Ces sorties sont soumises au respect des arrêtés préfectoraux (plan vigipirate, etc..) et à validation des parents.

Les jeux libres sont possibles parce que l'espace a été pensé en amont. Il est observé et aménagé selon les différents besoins des enfants, en tenant compte des groupes d'âge, pour qu'ils puissent évoluer dans un environnement adapté et sécurisé.

Pendant le jeu, les professionnels observent les enfants et les différentes interactions, pour que les propositions soient le plus en lien avec ce que chaque enfant vit.

Les jeux sont accessibles. De cette façon, l'enfant peut choisir ce dont il a envie, besoin.

Les professionnels essaient d'intervenir le moins possible pour ne pas créer de coupures dans ce qu'expérimente l'enfant à travers son jeu ou son activité. Ils interviennent seulement si l'enfant se met en danger, lui ou les autres.

L'enfant reste libre d'arrêter un jeu ou une activité. Les professionnels sont attentifs lorsqu'ils proposent une activité à ne pas vouloir de l'enfant un produit fini, qui serait trop enfermante, mais une possibilité pour l'enfant d'exprimer librement sa créativité. C'est ce que vit l'enfant qui est important et non ce qu'il produit.

➤ **OBJECTIF : AIDER L'ENFANT A ACCEDER A L'AUTONOMIE, LA RESPONSABILISATION, ET LA SOCIALISATION**

- **Découverte de nouveaux espaces et d'autres relations**

A travers des sorties extérieures (bibliothèque, marché, boulangerie, pique-nique ...)
l'enfant ouvre son champ de vision sur le monde extérieur et sur la vie sociale et culturelle.

Plusieurs fêtes sont organisées au cours de l'année au sein de la crèche.

En effet, l'association souhaite tout particulièrement fêter les anniversaires des enfants, les parents apportent un gâteau (acheté dans le commerce afin d'avoir une traçabilité) et c'est un moment important pour l'enfant, il souffle ses bougies devant ses copains et reçoit un petit cadeau de la crèche.

Un goûter de Noël est aussi organisé. Les parents sont invités à un petit spectacle mettant en scène leurs enfants.

Fin juin, tous les parents de la crèche sont invités à participer à la fête de fin d'année. C'est l'occasion pour eux de rencontrer le personnel de la crèche et les autres parents dans un contexte différent.

➤ **OBJECTIF : OFFRIR A L'ENFANT UN LIEU SECURISE ET SECURISANT**

Aménagement de l'espace

Les locaux sont fonctionnels et adaptés au groupe d'enfants.

Le multi-accueil comporte :

Une entrée qui sert d'accueil pour tous : les parents peuvent soit enlever leurs chaussures soit mettre des sur-chaussures. Ils doivent aussi se désinfecter les mains au gel. Juste avant de pénétrer dans la salle de vie, les familles passent devant « le mur des informations », sur lequel sont indiquées les activités faites par les enfants, les menus, les différentes manifestations, et tout ce qu'il faut savoir.

- Quatre sections contenant chacune :
 - Une pièce à vivre, avec des tables, des jeux et des jouets, dont la disposition est amenée au fil de l'année à changer selon le groupe d'enfants qui grandit et les activités proposées. Cette pièce n'est pas cloisonnée afin de favoriser la vie en collectivité mais différents espaces y sont aménagés. Dans cet espace se trouve un grand placard dans lequel sont rangés tous les outils pédagogiques dont l'équipe se sert le plus fréquemment.
 - Le mobilier convient à la taille des enfants et aux critères de sécurité. La décoration est renouvelée aussi souvent que possible au grès des saisons ou des thèmes.
 - Un espace réservé aux changes où chaque enfant dispose d'un casier dans lequel se trouvent les affaires de rechange et les doudous
 - Un dortoir : Chaque enfant a son propre lit qu'il partage quand il n'est pas là avec un ou d'autres enfants, (les draps seront alors changés et les lits désinfectés).

- Une salle de repos pour les salariés : Cet espace est dédié à l'équipe pour se détendre.
- Une pièce réservée aux jeux d'eau
- Une salle de motricité
- Une cuisine où sont réchauffés les repas et confectionnés les goûters.
- Un bureau administratif dans lequel sont rangés les documents administratifs.
- Un bureau pour la direction
- Une salle polyvalente (médecin, psychologue, équipe pédagogique)
- Une lingerie qui comprend des machines à laver et des sèche-linge
- Un jardin très spacieux, avec jeux d'extérieur (tracteurs, vélo, cerceaux ...)

MISSION 2 : LES SOINS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

➤ **OBJECTIF : GARANTIR LES SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT**

Veiller à la santé et au bien-être de l'enfant c'est aussi s'assurer de sa sécurité physique et morale.

Ceci passe par tous les gestes de la vie quotidienne.

Changes

Le temps de change est un moment privilégié avec l'enfant, un moment d'échange et de partage, une relation individuelle.

Lorsque l'enfant marche les professionnels l'invitent à se rendre volontairement dans la salle de change. Ils le sollicitent pour qu'il participe à la préparation du matériel : sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements. Tout ceci afin de favoriser l'autonomie.

L'apprentissage des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents :

Lorsque les enfants portent encore une couche pendant la journée mais qu'ils commencent à être demandeur des toilettes, les professionnels le leur proposent lors des temps de change et restent à l'écoute de leur demande.

Quand ils ne portent plus de couches et qu'ils commencent à en faire la demande d'eux-mêmes, les professionnels les accompagnent et les aident à se déshabiller lorsqu'ils n'y parviennent pas seuls. Au début, des points de repères sont établis dans la journée :

avant et après le repas, après la sieste ; et puis, au fur et à mesure qu'ils deviennent autonomes, ils gèrent de plus en plus leurs allées et venues aux toilettes.

Lorsque la propreté est en cours d'acquisition, des incidents sont inévitables. Les professionnels mettent des mots sur ce qu'il vient de se produire et rappellent à l'enfant qu'il est important de demander à l'adulte lorsqu'il ressent l'envie d'aller aux toilettes.

Soins médicaux

A l'admission de l'enfant, le carnet de santé est demandé, ainsi que toutes les allergies et problèmes de santé existants. Un tableau reprend tous les traitements en cours.

Lavage des mains

Les enfants les plus grands se lavent les mains avant d'aller se mettre à table et après le repas, ils utilisent un lavabo à leur taille pour pouvoir se débrouiller tout seul, le savon et l'essuie main sont à leur disposition. Les adultes les encouragent aussi à laver leurs mains après être allé aux toilettes et après certaines activités.

Habillage / déshabillage

Déjà tout petit, les professionnels encouragent l'enfant à faire tout seul. Ils lui montrent et lui proposent leur aide s'il a besoin. Il n'est pas nécessaire d'insister avec un enfant pour qu'il fasse seul s'il n'en a pas envie, souvent cet enfant a juste besoin que l'on s'occupe de lui et cela passe par faire à sa place.

➤ **OBJECTIF : GARANTIR LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

○ **Le sommeil**

- **Les petits et moyens**

Petits et moyens dorment dans des lits à barreaux, ils ont un lit nominatif pour instaurer la sécurité nécessaire autour du coucher, il est aussi important de respecter les rituels de chaque enfant (doudou, musique, porte ouverte...)

Il semble important de respecter au maximum leur rythme de sommeil. Ils sont couchés dès que le besoin s'en fait sentir.

- **Les grands**

Les grands dorment dans un dortoir ensemble (environ 12) sur des lits transats individuels, côte à côte. Un adulte reste avec eux tout le temps de la sieste. Le respect des rituels permet de rassurer l'enfant, de le calmer et de l'accompagner dans l'endormissement.

Quel que soit l'âge de l'enfant et dans le souci de respecter son rythme et ses besoins un enfant qui dort ne sera pas réveillé, excepté lorsqu'un parent vient le chercher et s'il le demande.

○ **L'Alimentation**

Le goût se forme au cours des premières années : il évolue plus encore au tout début, au cours de la période où le tout petit reconnaît par la bouche. L'enfant doit donc recevoir une alimentation très variée dès son plus jeune âge. Variée par l'alternance du sucré et du salé, mais aussi par l'adjonction d'arômes propres à développer son « palais ». Il est souhaitable aussi de varier la nature des plats et de donner de l'importance à la présentation des aliments.

Le goûter de l'après-midi

Il est servi aux enfants, installés en groupe d'âge, vers 16h00, sa composition dépend de ce que les enfants ont mangé le midi.

Les moyens et les grands mangent ensemble. Pour les bébés, les repas se font à la demande selon les besoins de chacun. C'est aussi le moment choisi pour célébrer les anniversaires.

Le repas

Un des objectifs de la crèche est de pouvoir offrir une alimentation saine aux enfants tout en s'inscrivant dans une démarche de « développement durable », en utilisant des produits frais et de saison et en favorisant un approvisionnement auprès des fournisseurs locaux. Tout en mettant l'accent sur l'équilibre alimentaire, il est important de pouvoir faire découvrir aux enfants des aliments qui permettent de développer leurs sens. Les menus sont élaborés sur 4 semaines, cela permet une diversité des repas et un roulement au niveau des protéines.

En complément de son rôle premier de restauration, ce projet est également intégré au programme pédagogique de la crèche avec notamment la mise en place de différents ateliers cuisine tout au long de l'année.

Les petits (jusqu'à 15 - 18 mois)

- Il est important de respecter les besoins et rythme de chacun, c'est pourquoi il n'y a pas d'heure fixe pour le repas des bébés.
- Préparation à l'autonomie : une cuillère pour essayer leur est proposée.
- C'est un moment privilégié, les professionnels leur parlent de ce qu'il mange et les font manger un par un (autant que possible)
- L'intégration des aliments est décidée par les parents (légumes et fruits de saison seulement)
- Selon les enfants, passage aux petits morceaux est proposé
- Adaptation progressive de l'assise : bras, transat puis chaise haute.

Les moyens (18 mois à 2 ans)

- L'enfant est préparé à l'autonomie en lui permettant de : mettre sa serviette, manger tout seul, s'asseoir à une petite chaise avec des accoudoirs.
- Ils mangent en petit groupe, généralement 6, un adulte assis avec eux. Cela permet un bon encadrement pour les aider mais aussi pour échanger avec eux au sujet du repas, des aliments ou de tout autre chose.
- Passage aux petits morceaux

Les grands (2-3 ans)

- L'objectif est de conduire les enfants vers une autonomie nécessaire à ce moment, avec des carafes adaptées pour qu'ils se servent seul, des couteaux et fourchettes, et des plateaux repas. Les enfants s'installent tout seul, mettent leur serviette et débarrassent.
- Des ateliers cuisines sont proposés régulièrement.
- Lors du service, les adultes présentent et nomment les aliments. Il est important que les enfants goûtent de tout mais en aucun cas ils ne sont incités à tout manger, ni ne sont forcés. Ceci est valable pour tous les groupes d'âges.
- La fin du repas se fait au rythme de chacun, cependant les professionnels essaient d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour leur laver les mains et la bouche.

MISSION 3 : L'AIDE A LA PARENTALITE

➤ OBJECTIF : MAINTENIR LA CONTINUTE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT ET DU LIEN FAMILIAL

Accueil / séparations / retrouvailles

1° Le premier accueil

Les familles qui souhaitent inscrire leur enfant à la crèche pourront prendre un rendez-vous avec la direction qui se rendra entièrement disponible. Durant ce moment, la famille visitera les locaux, sera présentée à l'équipe et le livret d'accueil ainsi que le règlement intérieur de la crèche lui seront remis. Il est important que les familles aient un accueil personnalisé et puissent se sentir en confiance. Les rendez-vous sont possibles toute l'année.

Ce premier contact est très important, il permet de visualiser les lieux, d'observer, de sentir « l'ambiance », de se mettre en confiance, d'avoir des informations et de comprendre le fonctionnement général.

Dans un deuxième temps, la famille devra inscrire son enfant par le biais d'un dossier téléchargeable sur le site internet de la crèche. Une commission d'attribution, composée des membres du conseil d'administration et des directeurs, validera ensuite l'inscription.

Une réunion d'information obligatoire est prévue entre les membres du conseil d'administration et les familles, permettant entre autre, de présenter le projet associatif.

2° L'adaptation

Elle est prévue lors du deuxième rendez-vous.

Le cadre préalable de l'adaptation est de 5-6 visites (8h au minimum) réparties comme suit :

- 1 heure avec l'enfant et le parent
- 30 minutes avec le parent puis 30 minutes sans
- Augmentation au fur et à mesure du temps où l'enfant reste seul, en ciblant les différents moments (repas, sieste) en fonction de l'âge de l'enfant.

Un personnel référent est attribué à chaque famille afin de mettre en confiance et de sécuriser autant l'enfant que sa famille. Il accompagnera la famille durant toute l'adaptation.

Une feuille de connaissance de l'enfant est remplie avec le parent. C'est un outil de communication important pour l'équipe qui est retravaillé régulièrement.

Il faut comprendre l'adaptation à plusieurs niveaux :

- **Adaptation de l'équipe** par rapport à cet enfant et au cadre initial prévu, c'est une adaptation « sur mesure ». Accompagnement par la parole, il est important de mettre des mots sur ce que vit l'enfant.
- **Adaptation des parents au lieu d'accueil**, la mise en confiance pour une séparation sereine est l'enjeu principal de ce moment.
- **Adaptation des enfants** au lieu, à l'équipe, au fonctionnement...

Les professionnels accordent une grande importance à l'observation pour un retour de qualité aux parents.

3° L'accueil au quotidien

L'arrivée du matin :

Lors de l'accueil du matin, un professionnel se rend disponible pour retranscrire les informations : s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permettant la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.

Le professionnel écoute les demandes particulières des parents et analyse si cette demande est compatible avec la vie en collectivité, de façon à rendre une réponse. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'impliquent pas nécessairement que les équipes soient en mesure de répondre à toutes les particularités. En outre, il est demandé aux

professionnels de rester vigilants à ne pas se substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant.

Les informations notées sont recueillies dans le cahier de transmission puis partagées avec les autres professionnels du secteur.

Le professionnel est également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au milieu du groupe.

L'accueil s'échelonne de 7h30 à 9h30, il est important de respecter ce créneau horaire qui permet d'avoir une équipe disponible à ce moment-là. L'aménagement de l'espace permet aux parents de rentrer dans la salle de vie, et montre que le lieu d'accueil est ouvert.

Lorsque la séparation est trop difficile, les équipes le signalent et la direction reçoit les parents pour aménager l'entrée en collectivité en fonction des besoins particuliers de l'enfant et de sa famille.

L'arrivée du soir :

L'accueil se fait de 17h00 à 19h00. Les parents sont priés de se présenter avant 18h45 afin que le temps de transmission se fasse dans de bonnes conditions.

Les parents entrent dans la pièce de vie pour un temps de retrouvailles avec leur enfant. Les transmissions se font à partir des notes inscrites dans un cahier, dont le contenu est adapté à la demande des parents. Sur ce temps, chaque parent doit comprendre qu'il doit attendre son tour pour avoir des retours de qualité. Il est important qu'ils perçoivent l'équipe comme des partenaires actifs, attentifs au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant afin d'instaurer un climat de confiance et de solidarité.

Le rôle du professionnel est de transmettre et d'aider l'enfant à partir de la crèche dans de bonnes conditions.

Tout au long de la journée :

Accueillir c'est aussi :

- Accueillir les envies et émotions de l'enfant, dans le respect de la singularité de chacun, d'où l'importance de la formation des professionnels.
- Accueillir les parents qui peuvent téléphoner dans la journée pour faire le point ou demander des nouvelles de leur enfant, après un départ difficile par exemple.

Pour un bon déroulement de la journée : tant pour le bien-être des enfants et le respect de leurs activités, nous demandons aux parents de respecter des plages horaires pour l'arrivée et le départ des enfants (cf. le règlement intérieur).

Fait à Versailles, le 12 juillet 2019.

Président de l'association Ô Comme 3 Pommes